



## Se rendre sur nos lieux d'activité :

**ATTENTION :** Vous vous rendez dans une zone de montagne fréquemment enneigée, n'oubliez pas de vous munir des équipements spéciaux (Pneus neige-chaînes –à essayer avant) et de toujours prendre une marge de sécurité, il vaut mieux arriver avant que de ne pas pouvoir participer à l'activité en cas de retard (CF CGV)

### POUR HAUTACAM :

Depuis ARGELES-GAZOST suivre station du Hautacam.

A la station monter jusqu'au restaurant « Le tramassel », domaine ski fond.

### POUR BAREGES :

**ATTENTION :** Le col du Tourmalet étant fermé l'hiver ne faites pas confiance à votre GPS.

Le camp du Lienz est situé sur le plateau du Lienz à BAREGES (65120) :

-Depuis Lourdes, prendre la D821 direction de : ARGELES-GAZOST, prendre D913 puis D921 direction : LUZ SAINT SAUVEUR, Prendre D918 direction :BAREGES.

-Passer le village de BAREGES en direction de la station de ski (Tournaboup)

-A la station **prendre la navette** mise en place par la mairie de Barèges (1€ / trajet) horaires **10h-16h30**.

-A partir du parking faire 600 mètres à pied, nous sommes situés devant l'auberge

-Pour les réservations [uniquement en dehors des horaires de la navette vous devez apposer sur votre pare-brise l'autorisation ci-dessous](#) pour vous rendre directement sur le parking du Lienz. :

-Avant la station prendre à droite direction « Auberge chez Louissette, auberge du Lienz »

-Se garer sur le parking et faire 600mètres à pied, nous sommes situés devant l'auberge.



2020/2021

### AUTORISATION DE STATIONNEMENT PARKING DU LIENZ A BAREGES

Le véhicule immatriculé \_\_\_\_\_est autorisé à stationner sur le parking du Lienz, durant la durée de la prestation de traîneau à chiens prévue avec l'APPEL SAUVAGE PYRENEES le \_\_\_\_\_ en dehors des horaires de la navette.

**Le parking ainsi que son accès siègent en forêt domaniale et l'accès y est réglementé,** L'accès au parking est soumis à l'utilisation obligatoire des équipements spéciaux en cas d'enneigement.

Merci de vous stationner de manière à ne pas gêner l'accès des secours et de la navette. Ponctuellement cet accès peut être fermé pour des raisons de sécurité, il vous appartient de vous renseigner la veille au 06-07-01-56-82.

Cette autorisation doit être apposée de façon visible sur le véhicule et peut être demandée par les services de la mairie, de l'office national des forêts ou de la gendarmerie **et ne sera pas valable en cas d'utilisation frauduleuse en dehors des horaires de la navette ou si vous n'avez pas rendez-vous le jour indiqué.**